

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

M. Habib Abid

Direction Générale des Forêts (DGF)

Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de
la Pêche

30 Rue Alain Savary

1002 Tunis

Tunisie

Tél : 00.216.71.891497

Fax : 00.216.71.794107

Email : habibabid2001@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

FDR remplie en Novembre 2010

3. Pays : Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

Sebkhet Halk Elmanzel et Oued Essed

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ;

b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :

iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Ce sont des limites physiques.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

35° 59' 23" N

10° 30' 10" E

9. Localisation générale :

Sebkhet Halk Elmanzel et Oued Essed est située à 25 km au nord-ouest de la ville de Sousse au centre Est de la Tunisie.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Minimum : 0 Maximum 19 m

11. Superficie : (en hectares)

1450 ha

12. Description générale du site :

Le site est constitué du complexe de Sebkhet Halk Elmanzel et Oued Essed qui alimente directement cette dernière (voir carte). Sa surface permanente est de 1450 ha alors que sa surface atteint les 2050 ha durant les périodes humides. La profondeur varie de 0,5 m à 1 m. la végétation est halophyte avec la présence de phragmites et de typhes.

La permanence de l'eau dans le complexe attire non seulement les oiseaux hivernants (comme la Spatule blanche *Platalea leucorodia*), mais attire plusieurs autres oiseaux migrants et nicheurs aussi.

13. Critères Ramsar :

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Critère 1

Le complexe d'Oued Sed et de Sebkhet Halk Elmanzel et Oued Essed remplit les conditions pour le classement sous le Critère 1, car il s'agit d'un exemple représentatif d'une sebkha, type de zone humide caractéristique dans la région du Sahel tunisien semi aride, en état quasi naturel. C'est l'une des plus importantes zones humides dans la région. De plus, elle contribue au maintien d'une fraction caractéristique de la diversité biologique de sa région biogéographique.

Critère 2

Sebkhet Halk Elmanzel abrite l'espèce d'oiseau d'eau rare et gravement menacée d'extinction, le curlis à bec grêle *Numenius tenuirostris* inscrit sur la liste rouge mondiale de l'IUCN sous le statut CE (pour Critically Endangered). De même, l'Oued Sed attire une espèce vulnérable, La sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* inscrite aussi sur la liste rouge mondiale comme Vulnérable (Vu).

Critère 4

Sebkhet Halk Elmanzel est une zone d'hivernage pour certains oiseaux. C'est là où plusieurs oiseaux d'eau viennent nicher (les grues et les sternes).

D'autre part, elle est une zone de frayère et d'alimentation pour les poissons du genre *Mugil* et *Lisa*.

C'est un site qui abrite des espèces animales à un stade critique de leurs vies. Donc, le critère s'applique bien à ce complexe.

Critère 6

Le critère 6 s'applique bien à Sebkhet Halk Elmanzel et Oued Essed puisque la lagune abrite habituellement plus de 2% de la population de la grue cendrée *Grus grus* (critère A4i de l'association mondiale Birdlife, référence du site TN 017).

<http://www.birdlife.org/datazone/sitefactsheet.php?id=6934>

Critère 8

Ce site est une zone de frayère et d'alimentation pour les poissons du genre *Mugil* et *Liza*. Les stocks halieutiques concernant cette espèce dépendent fortement de la lagune de Sebkhet Halk Elmanzel et Oued Essed.

15. Biogéographie :

a) région biogéographique : Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) : Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

16. Caractéristiques physiques du site :

Géologie et géomorphologie : Les affleurements du Néogène de la région sont à dominante silicoclastique. Les argiles, sables et lignites forment le cœur des anticlinaux et sont surmontés en discordance par les sables du Tortonien. La série sédimentaire du Miocène terminal de la Tunisie orientale peut être divisée en deux unités lithostratigraphiques distinctes correspondant respectivement au Messinien inférieur et au Messinien supérieur.

Les calcaires bioclastiques à faciès algaire et oolithiques et à constructions récifales du Messinien inférieur se sont déposés dans un environnement de plate-forme interne ou de rampe à énergie modérée. Le Messinien terminal, formé par des dépôts anhydritiques et gypsifères admettant quelques intercalations argileuses, témoigne de la mise en place d'un milieu « lagunaire » à restreint suite à une diminution de la bathymétrie.

Les dépôts messiniens s'organisent en une mégaséquence transgressive-régressive. La variation latérale des faciès montre que l'agencement de ces derniers résulte du jeu combiné de la tectonique et de l'eustatisme sur un substratum structuré en horsts et grabens.

Type du sol : sol halomorphe.

Caractéristiques sédimentaires : la sédimentation dans la région est carbonatée basale bioclastique évoluant temporellement vers un faciès à tendance récifale et témoignant de l'installation de conditions franchement marines permanentes en domaine de plate-forme interne ou de rampe.

Origine : naturelle

Qualité de l'eau : La salinité (de l'ordre de 32 psu dans la partie sud) et la température de l'eau sont deux paramètres qui varient fortement d'une façon saisonnière dépendant de la pluviométrie et l'évaporation.

Permanence de l'eau : en total, l'eau est permanente durant toutes les saisons dans le complexe. Sabkhet Hal El Manzel est divisée principalement en deux parties : une partie au nord où la permanence de l'eau est périodique, l'autre plus au sud contenant l'embouchure de l'Oued Sed et où l'eau est permanente indépendamment de la période. Ces deux parties étant séparées par la route de Sidi Bou Ali à Hergla (de 100 m de long), ce qui rend difficile les échanges d'eau entre les deux parties.

Hydrologie : Sebkheth Halk Elmanzel et Oued Essed est alimentée principalement par Oued Sed. A proximité de la mer, Sebkheth Halk Elmanzel subit des échanges de ses eaux avec la mer.

Amplitude et variation des marées : la Sebkheth est à proximité de la mer donc elle subit les variations de la marée semi diurne à inégalité diurne de la région. Le marnage est de faible amplitude.

Climat : Le climat s'inscrit dans l'étage bioclimatique semi-aride inférieur à hivers doux. La pluviométrie annuelle est de 327 mm.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Les terrains autour du lac sont en partie plantés de forêts (surtout d'essences non naturelles comme les Acacias) pour le contrôle de l'érosion, et en partie livrés au pâturage.

Les données climatiques de Sousse (à 25 kilomètres à l'ouest, et situé sur la côte) sont les suivantes : pluviométrie annuelle de 327 mm qui tombe surtout en automne et en hiver. Les températures mensuelles moyennes varient entre 11,5° C en janvier et 28°C au mois d'août.

18. Valeurs hydrologiques :

La principale valeur hydrologique de Sebkheth Halk Elmanzel et Oued Essed est l'absorption des crues, parfois violentes, des grands oueds affluents ainsi que l'apport des petits cours d'eau qui s'y jettent toujours.

Le bassin de la Sebkheth capte également une grande quantité de sédiments et joue un rôle important dans la recharge de la nappe et des puits.

En période pluvieuses, des poissons de la famille des *Mugilidae* franchissent la passe entre la mer et Sebkheth Halk Elmanzel et restent dans cette dernière. C'est un habitat favorable et riche en matière

en suspension provenant des apports sédimentaires d'Oued Sed. C'est là que ces poissons seront pêchés par les pêcheurs de la région à l'épervier.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • Q • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

La zone humide est une lagune saumâtre à salée reliée à la mer par un chenal relativement étroit. Oued Sed forme un delta permanent lors de son déversement dans la lagune de Halkelmanzel. En termes de superficie, la lagune de Halk Elmanzel est beaucoup plus étendue que l'oued.

20. Caractéristiques écologiques générales :

C'est un site où l'eau est permanente. Ce qui rend la vie des différents organismes possible. La flore est caractéristique des milieux arides. La principale communauté animale est formée par les oiseaux d'eau, tant hivernants que nicheurs. De plus, la principale ferme aquacole « l'Aquaculture Tunisienne » est implantée dans la partie sud est du site. C'est une ferme privée d'élevage intensif de loup et de dorade.

21. Flore remarquable :

La flore caractéristique des milieux salés et arides est bien présente au niveau des berges du lac. On cite les plantes halophiles comme les salicornes du genre *Athrocnemum* et *Salicornia*. Plus au large, vers les zones moins salées, des tapis d'algues filamenteuses sont remarquables.

22. Faune remarquable :

On cite principalement :

- ❖ Des poissons de la famille des *Mugilidae*, *Mugil cephalus* et *Mugil sp.*
- ❖ Des oiseaux d'eau dont les plus remarquables sont :
 - ✓ Les migrateurs : la Barge à queue noire *Limosa limosa*, Le bécasseau minute *Calidris minuta* et le courlis cendré *Numenius arquata* inscrit sur la liste rouge mondiale de l'IUCN sous le statut CE (pour Critically Endangered).
 - ✓ Les flamants roses (*Phoenicopterus sp.*)
 - ✓ Les nicheurs (la grue cendrée *Grus grus*, la sterne naine *Sterna albifrons*, la sterne pierregarin *Sterna hirundo* et le Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*, La sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris* inscrite sur la liste rouge mondiale comme Vulnérable (Vu)).

Deleted:

23. Valeurs sociales et culturelles :

- a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site :

La principale activité économique dans la lagune est la pêche et l'aquaculture (dans l'extrême Sud Est). La production halieutique est modeste et la pêche est artisanale, mais les poissons de la lagune sont très appréciés et ont une haute valeur marchande. La principale activité économique autour du lac est l'élevage. D'un point de vue historique, toute cette zone était habitée et cultivée à l'époque romaine, mais il n'y a pas de vestiges romains importants aux alentours immédiats.

- b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Le site est domaine de l'état et relève du Domaine Public Hydraulique (DPH); d'ailleurs les limites du site suivent les limites du DPH.

b) dans la région voisine :

Les terrains de parcours et les terres agricoles autour du site Ramsar sont généralement en propriété privée.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Domaine public de l'état

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Des propriétés privées, terres agricoles et habitats.

La ferme aquacole Aquaculture Tunisienne est installée au côté sud-est de Sebket Halk Elmanzel et Oued Essed.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

La mise en place potentielle d'un barrage au niveau d'Oued Sed affectera les apports en eau vers la Sebkha.

b) dans la région voisine :

Pas de facteurs potentiels pour le moment.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Non, pas de plan de gestion.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le site est classé comme Aire Importance pour la conservation des oiseaux d'eau ('Important Bird Area') par l'association mondiale 'Bird life International' ou Association des Amis des Oiseaux (AAO) depuis 2001. La référence du site est TN017 (sebkha) et TN 018 (Oued Sed).

Le site est classé comme zone humide d'importance nationale et interdiction de la chasse par Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 14 août 2010, relatif à l'organisation de la chasse pendant la saison 2010/2011 (JORT, 2010).

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Pas de mesures proposées et non encore appliquées

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les recherches scientifiques et des suivis de l'état de l'eutrophisation de la mer de Boughrara sont menées par :

- les établissements universitaires (Institut National Agronomique de Tunisie, Faculté des Sciences de Tunis, Faculté des Sciences de Bizerte...)
- l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM)
- l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- des bureaux d'études, et par

la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la pêche.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Absence d'un centre qui s'occupe de la communication, de l'éducation et la sensibilisation public relatives au site.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Jusqu'à présent il n'y a pas des activités de loisirs et de tourisme au niveau du site.

32. Juridiction :

Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, à travers la Direction Générale des Forêts et ses différentes structures régionales et locales.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Direction Générale des Forêts,
Tunis, représenté à l'échelle régionale par Commissariat régional du développement agricole (CRDA)
Arrondissement des Forêts

Gouvernorat de Sousse

Tunisie

Tél : 00.216.73.230.822

34. Références bibliographiques :

Amari M. and Azafaf M., 2001. Important Bird Areas in Africa and associated islands – Tunisia.
Tunisie : 22 p.

Ben Naceur H., Ben Rejeb Janhani A. and Romdhane M. S., 2010. Biological Characterization of the New Invasive Brine Shrimp *Artemia franciscana* in Tunisia: Sabkhet Halk El-Manzel. International Journal of Biological and Life Sciences. 6 : 131-137 pp.

BirdLife International (2010) Important Bird Areas factsheet: Oued Sed. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 15/11/2010.

BirdLife International (2010) Important Bird Areas factsheet: Sebkhet Halk el Manzel. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 15/11/2010.

Van der Have, T.M., Keijl, G.O. & Ruiters, P .S. 1998. Searching for Slender-billed Curlews in Tunisia February - March 1994. Wader Study Group Bull. 86 : 36 -39.

www.uicn.fr/La-Liste-Rouge-des-especes.html

Annexe : liste des espèces d'oiseaux recensées par l'AOO dans Sabkhet Halk El Manzel

- ✓ le flamant rose *Phoenicopterus roseus*,
 - ✓ le grand cormorant *Phalacrocorax carbo*,
 - ✓ l'Aigrette garzette (en faible nombre) *Egretta garzetta*,
 - ✓ le Héron cendré *Ardea cinerea*,
 - ✓ la Tadorne de belon *Tadorna tadorna*,
 - ✓ l'avocette élégante *Recurvirostra avosetta* (environ 200 individus),
 - ✓ le chevalier aboyeur *Tringa nebularia*
 - ✓ le goeland railleur *Larus genei* (une vingtaine),
 - ✓ Le goeland brun *Larus fuscus* (3 individus)
 - ✓ la Sterne naine *Sterna albifrons*.
 - ✓ la Spatule blanche *Platalea leucoradia*,
 - ✓ le canard souchet *Anas clypeata*,
 - ✓ le Gravelot à collier interrompu *Caradrinus alexandrinus*,
 - ✓ le Bécasseau cocorli *Calidris ferruginea*,
 - ✓ Le goeland leucophée *Larus cachinnans*,
 - ✓ la Fauvette melanocephale *Sylvia melanocephala*,
 - ✓ l'Etourneau unicolore *Sturnus unicolor*,
 - ✓ l'aigrette *Casmerodius albus*
 - ✓ l'oiseau échassier *Himantopus himantopus*
 - ✓ la sterne pierregarin *Sterna hirundo*
 - ✓ Le bécasseau minute *Calidris minuta*
 - ✓ Le rougequeue de moussier *Phoenicurus moussieri*
 - ✓ le Héron cendré *Ardea cinerea*
 - ✓ Le bécasseau variable *Calidris alpina*
 - ✓ la Sterne naine *Sterna albifrons*.
 - ✓ La sarcelle marbrée *Marmaronetta angustirostris*
 - ✓ la sterne caspienne *Sterna caspia*
 - ✓ Le curliis à bec grêle *Numenius tenuirostris*
 - ✓ la grue cendrée *Grus grus*
-